

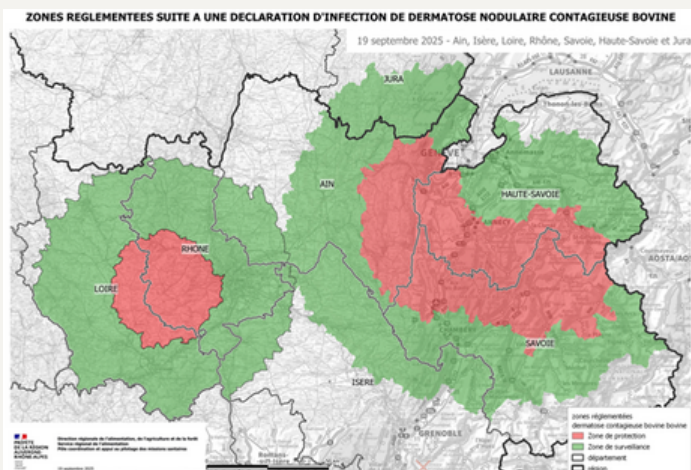


SITUATION DNC



Un **nouveau foyer de DNC** a été détecté dans le **Rhône** le 18 septembre. Une nouvelle zone réglementée a donc été mise en place.

L'éradication de la maladie ne peut passer que par des **mesures très strictes** comme la **détection** précoce des foyers, le **dépeuplement**, la **vaccination** et le respect de la **biosécurité**. **Surveillez bien vos animaux** et contactez immédiatement votre vétérinaire au moindre doute ! Plus d'informations sur la maladie [ici](#).



PROPHYLAXIES PETITS RUMINANTS



La prophylaxie **BRUCELLOSE** des **ovins & caprins** est officiellement terminée depuis le 30 Septembre. Pour les retardataires, ne tardez plus à faire les prélèvements demandés. Le bilan de cette campagne sera remis courant octobre à la DDPP62 qui se chargera de poser les mises en demeure aux détenteurs n'ayant pas réalisé la prophylaxie.



BVD

Deux points importants sur l'envoi des prélèvements de cartilage auriculaire au laboratoire :

- ① Ne pas oublier de **coller l'étiquette** avec l'adresse du laboratoire. Certains prélèvements ont été perdus ainsi !
- ② Utilisez les dernières **enveloppes blanches** de vos stocks avant le 31.12 !

L'ACTU BIOSÉCURITÉ

VOS INTERVENANTS

Les formations biosécurité ne s'arrêtent pas aux éleveurs ! Les conseillères du GDS forment aussi les **intervenants en élevage**. En septembre, c'était au tour des inséminateurs de Gènes Diffusion et des conseillers du service productions animales et GEDA de la Chambre d'Agriculture.

Place aux pédiluves dans vos élevages !



FORMATION

Une nouvelle thématique de formation biosécurité voit le jour :

"Biosécurité thématique accueil de public".

Cette formation est adressée aux élevages accueillant du public, notamment des écoles. Les contraintes spécifiques à cette pratique seront abordées et des solutions proposées.

Rdv le jeudi 6 **novembre** aux salons de l'Embryenne à Embry. Inscriptions au GDS



Visite d'exploitation :
SCEA BRANQUART
à Torcy

NEW!

FICHE ZONOSSES

Vous, éleveurs, intervenants en élevage, pouvez être confrontés à des **zoonoses**. Il s'agit de maladies transmises entre l'animal et l'Homme.

Au quotidien, ouvrez l'oeil



Que ce soit des problèmes de peau, digestifs ou respiratoires, ils doivent vous alerter pour la santé de vos animaux mais aussi la vôtre ! Des **gestes simples d'hygiène** et le port de gants et de masques dans certaines situations sont des mesures de protection pour vous. Retrouvez plus d'informations sur les zoonoses en cliquant [ici](#). Et surtout, en consultant votre médecin, rappelez lui votre métier en contact avec les animaux.

SANTÉ DU VEAU : DES KITS D'ANALYSES À VOTRE DISPOSITION !

La santé des veaux est un **pilier essentiel** pour la réussite des élevages. Ils représentent l'**avenir du troupeau** et garantissent un **bon renouvellement**. Au moindre signe suspect, il est indispensable de réaliser rapidement des prélèvements afin d'identifier la cause et d'enrayer toute maladie avant qu'elle ne se propage.

Pour ce faire, votre GDS soutenu par le Conseil Départemental vous accompagne grâce aux "kits santé du veau", **pris en charge à 50%** et disponibles au Laboratoire d'Analyses Départemental :

- Kit "**Diarrhées**" : **73€ HT**
 - Bactériologie (E.Coli - F41/CS31A/FY - Salmonelles), Cryptosporidie, Coccidies, Rotavirus et Coronavirus par PCR
- Autopsie** avec analyses complémentaires :
 - Veau **153€ HT**
 - Organe ciblé **113€ HT**

N'attendez pas ! Contactez votre vétérinaire pour mettre en place les mesures adéquates. **Préserver la santé des veaux, c'est protéger l'ensemble de l'élevage.**

M. DUFOUR Thierry
Président de la Commission "Santé du Veau"



4D Services : Offres en cours

Votre filiale maintient son offre sur :

- les niches à veaux (individuelles, duo ou collectives)
- les cases individuelles
- les lave bottes

de la marque KERBL

Profitez de cette offre jusqu'au 31-12-25 !
Retrouvez la plaquette en [cliquant ici](#)



UN ACHAT ? PENSEZ À DEPISTER !

Il est nécessaire de dépister différentes pathologies lors de l'introduction en supplément des maladies réglementées.

Pourquoi c'est important ?

Pour garantir la santé de votre troupeau en n'introduisant pas d'animal porteur d'une pathologie.

A quel moment ?

L'idéal est de tester les maladies non réglementées chez le vendeur pour éviter de faire bouger un animal porteur d'une pathologie. Dans tous les cas, pensez à signer un billet de garantie conventionnelle pour vous protéger !

Quelles maladies rechercher ?

Font partie des kits intro, demandez le kit à votre vétérinaire !

Font partie des kits intro, demandez le kit à votre vétérinaire !

Paratuberculose (dès 18 mois)
Néosporose (dès 6 mois)
BVD
Autres maladies (Fièvre Q...)
A demander en supplément du kit intro
Besnoitiose
Fait automatiquement et pris en charge à 100% !

Chlamydiose
Paratuberculose
Fièvre Q
Border disease
Visna-maëdi
Salmonellose
Toxoplasmose
CAEV
Caprin uniquement, à demander avec le kit intro
Ovin uniquement, à demander avec le kit intro

Soutien du Département

Depuis de nombreuses années, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais accompagne le GDS.

En 2025, **17 thématiques d'actions ont été soutenues** (à parité GDS / Conseil départemental) grâce aux fonds alloués au GDS !

Un grand merci à notre partenaire incontournable qui contribue vivement à l'amélioration de la santé des troupeaux dans le Pas-de-Calais !

62 Pas-de-Calais
Mon Département